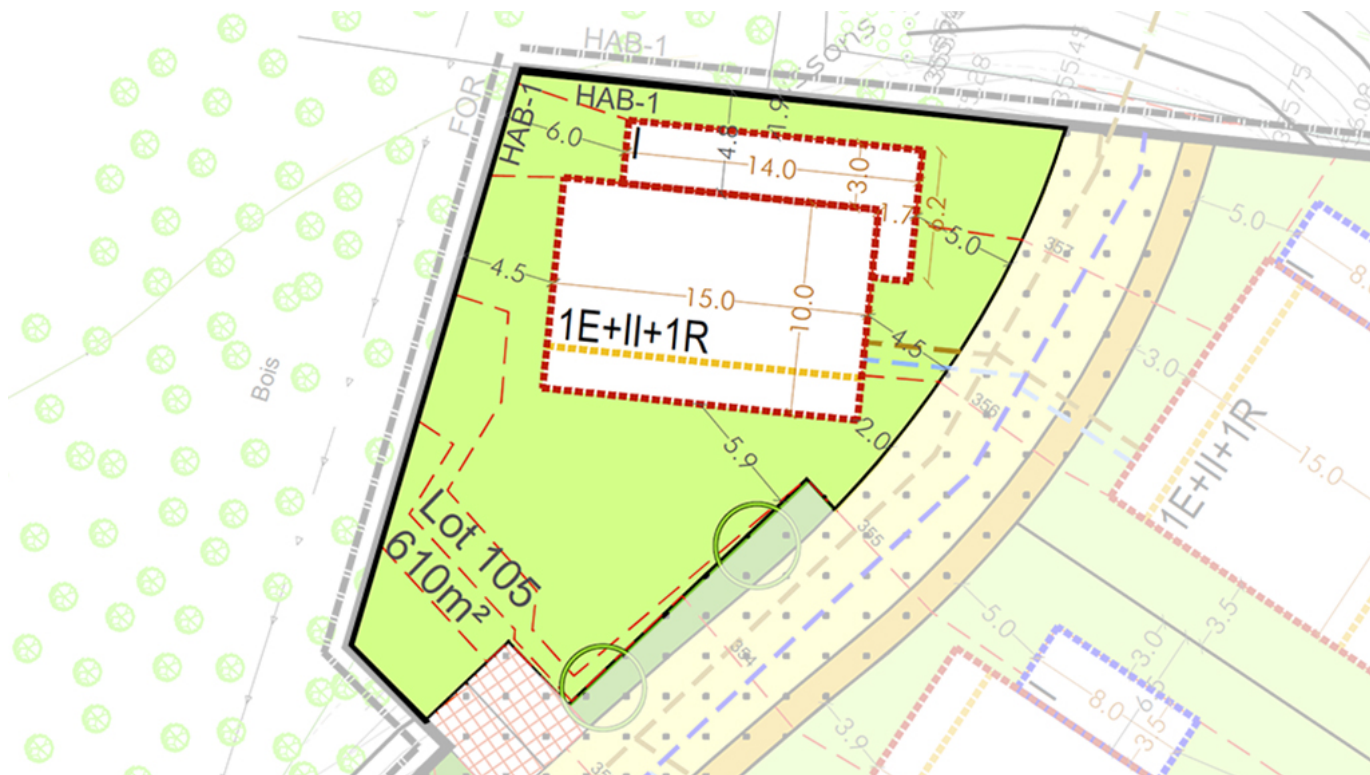




TAILLE DU TERRAIN	+/- 6,10 a
PRIX	289.750 €
TYPE DE CONSTRUCTION POSSIBLE	Maison isolée
SURFACE D'EMPRISE SOL	Max. 250 m²
SURFACE CONSTRUCTIBLE	Max. 500 m²
SURFACE SCELLÉE	Max. 250 m²
CONSTRUCTIBLE À PARTIR DE	03/2025
NOMBRE MAXIMAL DE NIVEAUX	1 étage enterré +2 niveaux d'étages pleins + 1 niveau d'étage en retrait 2 niveau pour la dépendance

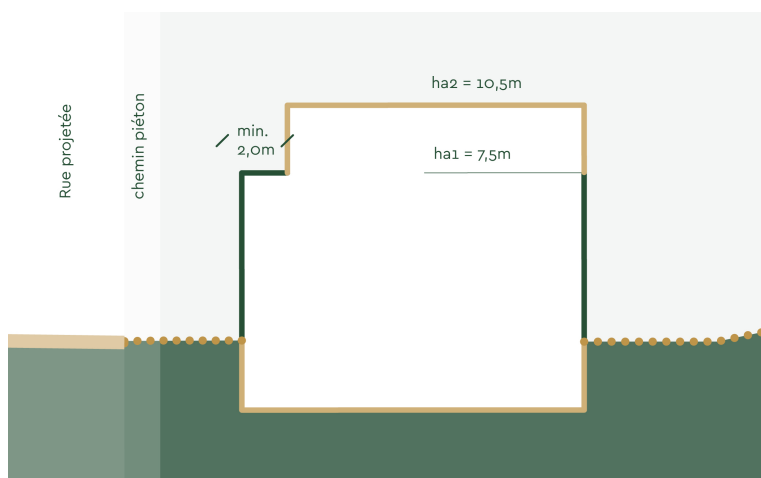


OP HEIDERT

VIVRE EN VILLE DANS
LA NATURE DES ARDENNES

UN PROJET DE LA
COMMUNE DE WILTZ

Coupe schématique



HAUTEURS MAXIMALES DES CONSTRUCTIONS

HAUTEUR HA1 = ÉTAGES PLEINES	7,5 m
HAUTEUR HA2 = ÉTAGES PLEINES + ÉTAGE EN RETRAIT	10,5 m
HAUTEUR HA** (ANNEXE)	4,5 m

Dispositions et prescriptions dimensionnelles à respecter :

LARGEUR MAXIMALE DE LA MAISON	10,0 m
LONGUEUR MAXIMALE DE LA MAISON	15,0 m
RECU AVANT MINMAL	"4,5 m / 2,0 m - voir PAP"
RECU LATÉRAL GAUCHE MINIMAL	5,9 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL	4,5 m
LARGEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	3,0 - 6,2 m - voir PAP
LONGUEUR MAXIMALE DE L'ANNEXE	14,0 m
RECU AVANT MINIMAL POUR L'ANNEXE	5,0 m
RECU ARRIÈRE MINIMAL POUR L'ANNEXE	6,0 m
RECU DROITE MINIMAL POUR L'ANNEXE	1,9 m

Les dispositions concernant les clôtures, murets, murs de soutènement, dépendances, abris de jardin, terrasses, ... sont repris dans la partie écrite du PAP Heidert.